

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Avril 2022 : l'industrie automobile tourne toujours au ralenti

En avril 2022, 9 663 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en chute de 20 % par rapport à avril 2021. Ce onzième repli consécutif est dû aux difficultés d'approvisionnement des usines automobiles aggravées depuis le début de l'année par la guerre en Ukraine et le rebond de la pandémie de Covid-19 en Asie. Il s'agit de la plus longue série de baisses depuis celle de 2012/2013 qui était liée à la diminution des aides de l'État. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont diminué de 15 % par rapport à la période de mai 2020 à avril 2021, au cours de laquelle l'épidémie avait pourtant déjà provoqué un effondrement des immatriculations.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 52 % des immatriculations du mois d'avril. Elles se sont repliées de 18 % par rapport à avril 2021. Sur fond de flambée du prix des carburants, le verdissement du parc automobile s'est poursuivi.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a chuté de 37 % en avril. Sur un an, ses ventes ont reculé de 22 %. La dégradation de la trésorerie des entreprises liée à la hausse des factures énergétiques les amène depuis quelques mois à différer le renouvellement de leur flotte.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Avril 2022

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	1 878	1 089	291	710	1 045	5 013
Cyclomoteur	193	110	35	60	224	622
Motocyclette	237	144	56	125	152	714
Tricycle et quadricycle à moteur	63	33	13	32	44	185
Remorque légère et caravane	203	146	64	89	133	635
Camping-car	109	45	24	31	86	295
Autobus et autocar	16	2	5	2	-	25
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	72	43	46	22	54	237
Camionnette	483	259	72	108	259	1 181
Camion	44	14	4	10	11	83
Tracteur routier	76	35	49	21	33	214
Remorque lourde	3	2	2	-	2	9
VASP (hors UDVP et camping-car)	30	11	7	9	33	90
Tracteur agricole	68	91	62	61	78	360
Ensemble	3 475	2 024	730	1 280	2 154	9 663

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

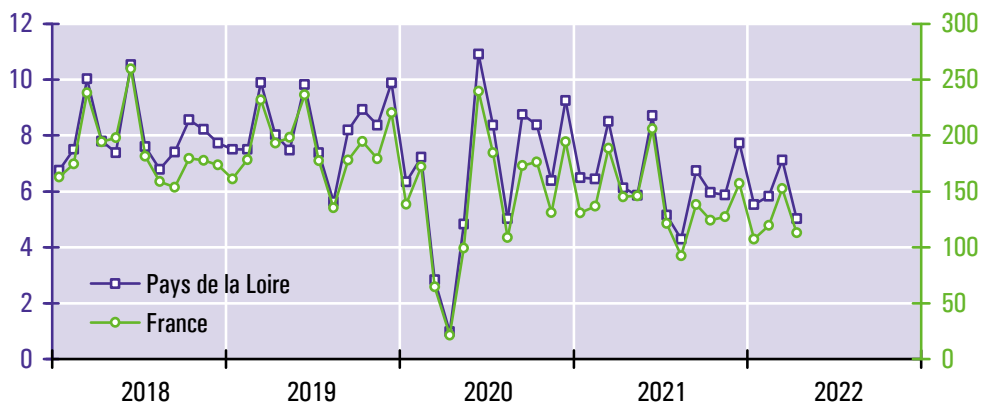
1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En avril 2022, 5 013 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une chute de 18 % par rapport à avril 2021, inférieure à celle observée en France (- 22 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont fortement diminué par rapport à la période de mai 2020 à avril 2021 (- 17 % dans la région et - 16 % dans l'Hexagone), qui avait cependant été affectée par deux épisodes de confinement des habitants et de fermeture des concessions automobiles.

La chute des immatriculations, observée depuis onze mois, s'explique principalement par la pénurie mondiale des intrants de l'industrie automobile (semi-conducteurs, aluminium, acier, ...) qui ralentit la cadence des chaînes de montage. Le phénomène, généré par la forte reprise économique mondiale, a entraîné en 2021 une hausse de 6 % du prix des voitures neuves en France, supérieure à l'inflation. Il devrait se prolonger en raison de la résurgence du Covid-19 dans certains pays d'Asie producteurs de micro-composants et de la crise russo-ukrainienne. L'Ukraine représente ainsi 70 % de la production mondiale de néon (gaz nécessaire à la fabrication des puces électroniques). La Russie est le 1^{er} fabricant de palladium qui est un des composants des pots catalytiques.

Dans ce marché en récession, le développement des motorisations électriques et hybrides rechargeables s'est poursuivi. En avril, elles ont représenté 22 % des ventes de voitures, contre 15 % un an auparavant. Le recul du gazole et de l'essence s'explique par les subventions à l'achat de voitures électriques et la forte hausse du prix des énergies fossiles.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

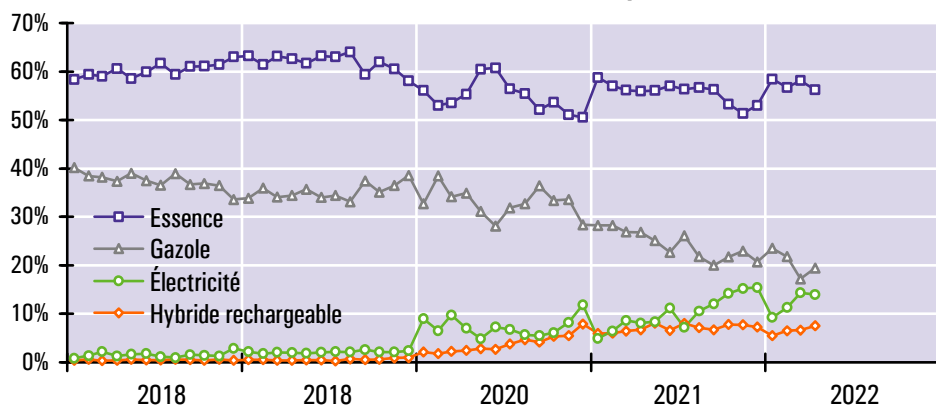
	Avril 2022			Mai 2021 à avril 2022		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	1 878	37 %	- 21 %	28 629	39 %	- 19 %
Maine-et-Loire (49)	1 089	22 %	- 18 %	14 919	20 %	- 16 %
Mayenne (53)	291	6 %	- 20 %	4 674	6 %	- 19 %
Sarthe (72)	710	14 %	- 27 %	10 618	14 %	- 20 %
Vendée (85)	1 045	21 %	- 3 %	14 983	20 %	- 14 %
Essence	2 819	56 %	- 18 %	41 170	56 %	- 17 %
Gazole	977	19 %	- 41 %	16 100	22 %	- 41 %
Électricité	702	14 %	+ 42 %	8 936	12 %	+ 38 %
Hybride rechargeable	378	8 %	- 8 %	5 242	7 %	+ 14 %
Autres motorisations	137	3 %	- 9 %	2 375	3 %	+ 66 %
Personnes morales	2 516	50 %	- 23 %	37 817	51 %	- 12 %
Personnes physiques	2 497	50 %	- 12 %	36 006	49 %	- 22 %
Ensemble	5 013	100 %	- 18 %	73 823	100 %	- 17 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'avril 2022 et celles d'avril 2021

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

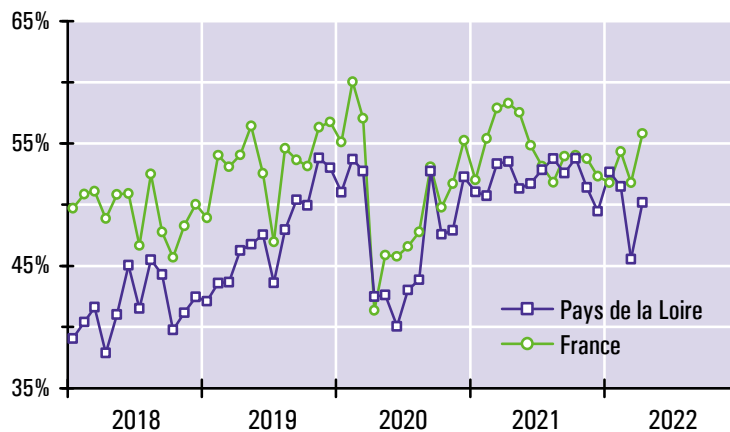


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La hausse de la part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) est une tendance de fond du marché automobile, liée à la dissociation croissante entre propriété et usage de la voiture, marquée notamment par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...).

Au cours des douze derniers mois, les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) n'ont ainsi représenté que 49 % des ventes de voitures neuves dans les Pays de la Loire. Pour mémoire, cette part était de 52 % en 2019 avant la crise sanitaire et de 70 % en 2009.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

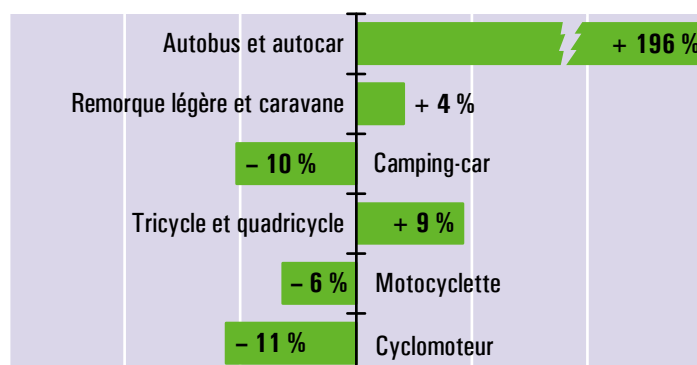
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes d'avril ont diminué de 15 % par rapport au même mois de 2021. Ce recul est le plus élevé d'une série de baisses débutée en décembre dernier. De ce fait, en cumul annuel, l'évolution des immatriculations est redevenue négative (-3,9 %), une première depuis un an et demi. Le segment des autobus et des autocars est en revanche dans un cycle de très forte croissance (avec des ventes multipliées par trois), liée au début de plusieurs contrats d'exploitation de lignes interurbaines de transport.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont diminué de 34 % par rapport à avril 2021. 69 % d'entre-elles sont des camionnettes. La chute des ventes observée lors des douze derniers mois (-20 %) est la conséquence de la forte détérioration de la situation financière des entreprises de transport, due à l'envolée du prix des carburants.

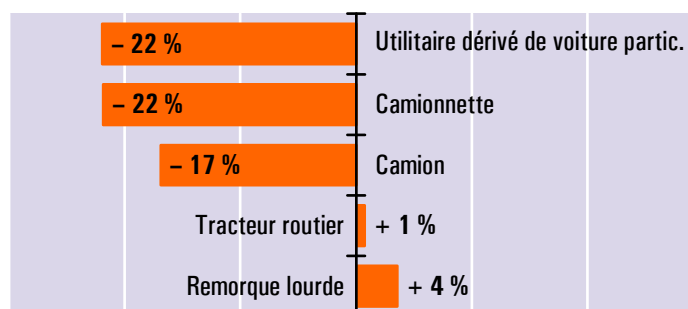
Les ventes de tracteurs agricoles se sont tassées de 4,0 % en avril mais ont progressé de 4,8 % en cumul annuel. Dans des volumes quatre fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en recul de 21 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

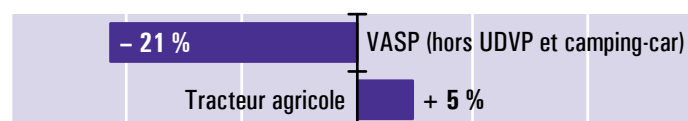
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mai 2021 à avril 2022) et celles des mêmes mois un an auparavant (mai 2020 à avril 2021)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2022